

14ème législature

Question N° : 103451	De Mme Brigitte Bourguignon (Socialiste, écologiste et républicain - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >assurance maladie maternité : prestations	Tête d'analyse >prise en charge	Analyse > fauteuils roulants électriques.
Question publiée au JO le : 21/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Brigitte Bourguignon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le remboursement des fauteuils roulants, et plus précisément sur le reste à charge des familles ayant recours à ce type de matériel, notamment pour les enfants. En effet, certaines maladies telles que les maladies neuromusculaires, obligent les familles à recourir à l'achat de différents fauteuils, pour répondre à la croissance de leur enfant. La prise en charge de ces équipements indispensables, par la MDPH et les fonds de compensation, reste néanmoins très largement insuffisante par rapport au coût important de ce matériel. Ce reste à charge ne permet pas à certaines familles de procéder à l'achat du matériel pourtant indispensable pour éviter une aggravation du handicap (rétractation musculaire plus importante). Aussi, et même si la prise en compte du handicap existe, elle souhaiterait que soit tenu compte davantage des besoins spécifiques des personnes pour adapter les remboursements.